

**Temps partagé.** Associer des contrats précaires et en faire des contrats pérennes : c'est le système du groupement d'employeurs. Un moyen de fidéliser la main-d'œuvre.

## Pluralis : 68.000 heures travaillées en 2012

**G**roupement d'employeurs, Pluralis a vu le jour en 1997. « *Les agriculteurs de Beauce éprouvent des difficultés à trouver de la main-d'œuvre et à fidéliser celle-ci* » explique Mathieu Pinçon, le directeur de l'organisation. La loi de 1985 a créé les groupements d'employeurs. Ceux-ci ont un statut d'association loi 1901. Dans ce système de l'emploi à temps partagé, une personne, juridiquement rattachée à la structure, est affectée chez plusieurs employeurs via un contrat de mise à disposition. Une relation à trois : l'entreprise utilisatrice, le salarié et le groupement.

Au départ, Pluralis était spécialisé dans les grandes cultures. Puis l'entité s'est élargie aux métiers spécialisés : pépiniériste, horticulteur, etc. En 1999, une antenne fut ouverte à Saint-Cyr-en-Val puis une autre à Dampierre-en-Burly en 2004. Aujourd'hui, il n'existe plus qu'un seul bureau, à Saint-Cyr-en-Val, mais l'association intervient sur un vaste secteur : Orléanais, Beauce, Giennois, Seine-et-Marne, Loiret-Cher et Eure-et-Loir.

### L'acquisition d'une première expérience

Le groupement compte quatre-vingts adhérents et emploie en contrat à durée indéterminée quarante-cinq personnes en équivalents temps-pleins. En 2012, cela a représenté 68.000 heures travaillées. Commentaire de Mathieu Pinçon : « *Nous travaillons sur tous les métiers de l'agriculture mais notre premier métier réside dans les CDI en temps partagé : prendre des contrats précaires et, en les associant, en faire des contrats pérennes.* »

Le permanent ne s'en cache pas : « *On arrive à pourvoir les différents postes mais non sans peine. Nous ne nous attachons*



Le staff administratif de Pluralis et de CompCept se compose de trois personnes, dont Mathieu Pinçon, le directeur, au centre.

*pas à une expérience particulière mais à une motivation. Les métiers que nous proposons sont aussi bien rémunérés que d'autres : cela n'a plus rien à voir avec les métiers de l'agriculture d'il y a cinquante ans. Mais on travaille dehors et, sous serre, il faut supporter la chaleur. Un groupement d'employeurs est idéal pour un jeune car il acquiert une première expérience sur différents métiers.* » Reste ce problème d'image à cause duquel les candidats ne se bousculent guère au portillon en dépit d'un chômage de masse en France. Afin de redorer le blason du secteur primaire, Mathieu Pinçon suggère à l'agriculture de « *faire la même chose que le bâtiment il y a quelques années. Mais on ne change pas une image du jour au lendemain* ».

### Une souplesse pour les entreprises

CompCept (acronyme de CompéteNCes Emploi Partage du Temps) a été créé en 2011. Ce second groupement d'employeurs vise à répondre à la problématique de la complémentarité d'activités des salariés de Pluralis : industrie, service, arti-

sanat, etc. L'idée : trouver des métiers combinables avec ceux de l'agriculture. « *Nous proposons une grande diversité de métiers et de secteurs : comptable, électricien, etc. On pourvoit aux offres assez rapidement.* » En 2012, cela a représenté un volume de 4.300 heures travaillées. L'organisation compte une vingtaine d'adhérents et, en 2013, elle emploie une dizaine de personnes : quelques recrutements ont eu lieu en début d'année et d'autres doivent intervenir prochainement. Objectif : une quarantaine de salariés d'ici trois ans.

Mais plutôt que l'obsession du chiffre, Mathieu Pinçon privilégie la notion de qualité, l'emploi en CDI, et cela concerne les deux entités : « *Une communication nationale doit avoir lieu indiquant que le groupement d'employeurs apporte de la souplesse aux entreprises.* » Mais les salariés y trouveraient également leur compte : « *Pour les gens qui n'aiment pas la monotonie, la diversité d'activités représente un atout.* » Quant à l'entreprise ayant recours à des saisonniers, tous les ans, elle retrouve les mêmes personnes et des gens formés.

### « Raisonner en terme de ruralité d'emplois »

**A**ncien président de Pluralis, Jean-Marie Fortin, horticulteur à Saint-Jean-le-Blanc, préside aujourd'hui CompCept : « *Un groupement d'employeurs constitue un formidable levier de créations d'emplois. Il faut raisonner en terme de ruralité d'emplois et non d'emplois agricoles : on trouve davantage de complémentarité.* » Simple exemple : un ouvrier agricole peut travailler au service espaces verts d'une collectivité locale ou dans une entreprise de mécanique. « *Dans l'agriculture, on souffre d'une image négative. Pourtant,*

*qualifiés. Or les centres de formation manquent de candidats.* »

À titre personnel, Jean-Marie Fortin emploie huit salariés à temps-plein et trois apprentis, auxquels s'ajoutent six saisonniers (cinq en production et une secrétaire-comptable) via les deux groupements d'employeurs. « *L'objectif consiste à offrir un contrat durable à mes saisonniers. Une démarche vertueuse d'amélioration dans le temps de la compétitivité des entreprises : à chaque fois qu'on donne sens à une entreprise, on*



Jean-Marie Fortin, président de CompCept.

*technologiquement, nous avons énormément évolué : nous avons besoin de gens de plus en plus*

*la sécurise durablement dans son développement.* »

**i**

Pour joindre Pluralis, composer le 02.38.75.83.30. Adresse courriel : pluralis@fee.fr. Pour CompCept, appeler le 09.51.86.89.02. Adresse courriel : compcept@fee.fr. Les deux entités ont leurs bureaux au 620, rue de Cornay, à Saint-Cyr-en-Val.

45-13-43

Loiret, région Epieds en Beauce, exploitation de 280 ha de cultures (colza, blé, maïs, p de t, recherche une personne souhaitant préparer un BTS APV ou ACSE ou STAV en apprentissage. CDD de 2 ans à pourvoir maintenant. Rémunération suivant la législation en vigueur. Logement possible type F2.

45-13-41

Loiret, organisme recherche pour la région Centre et grand-ouest 9 apprentis souhaitant préparer un BAC pro gestion et conduite de chantiers forestiers. Permis B avec véhicule exigés. CDD de deux ans à pourvoir dès septembre. Rémunération suivant la législation en vigueur.

45-13-31

Loiret, entreprise de semences, recherche son technicien opérateur. La personne devra se déplacer en clientèle avec une station mobile. Mise en place et réglage de la machine, réalisation de la prestation, facturation, encaissement. BAC agricole exigé ainsi que le permis EB (remorque). CDD à temps plein de 2 mois à pourvoir début septembre. Rémunération 12 € brut/H.